

**LUTTE CONTRE LES AGRESSIONS SEXUELLES  
À L'ENDROIT DES ENFANTS**

<b>Thème</b>	Aperçu de la question des agressions sexuelles contre les enfants
<b>Destinataires</b>	Conseil d'administration, comité de direction, administratrices et administrateurs, entraîneuses et entraîneurs, directrices et directeurs d'athlètes, responsables, parents, joueuses et joueurs ou participantes et participants plus âgés, commanditaires
<b>Objet</b>	Fournir une information de base sur les agressions sexuelles Encourager les organisations à commencer à prendre les mesures appropriées de prévention et de suivi
<b>Résultat visé par la formation</b>	Les participantes et participants auront acquis des connaissances rudimentaires sur les agressions sexuelles Ils auront appris à examiner une organisation dans son ambiance, ses activités, ses structures et ses communications Ils auront eu l'occasion d'évaluer la situation actuelle de leur organisation et de commencer à discuter de ce qu'il faut faire pour s'occuper comme il convient de la prévention et du suivi des agressions sexuelles
<b>Durée</b>	Entre une heure et demie et deux heures
<b>Cadre de formation</b>	Réunion ordinaire du conseil d'administration Convocation d'une réunion spéciale
<b>Nombre de membres du groupe</b>	De 6 à 25
<b>Déroulement</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Accueil des participantes et participants par l'animatrice ou l'animateur, présentations</li> <li>• Questions : mythes et réalités sur les agressions sexuelles</li> <li>• Données de base sur les agressions sexuelles</li> <li>• Énoncé de base sur les obligations légales d'une organisation</li> <li>• Présentation des étapes et de la carte routière</li> <li>• Présentation de la méthode axée sur l'ambiance, les activités, les structures et les communications</li> <li>• Travail de groupe : évaluation de la situation de l'organisation selon cette méthode – mise en commun des idées sur ce qu'il faut faire, les personnes concernées et les secteurs prioritaires</li> <li>• Conclusion : énoncé du conseil d'administration sur les étapes suivantes prévues, notamment les séances de formation ultérieures, la planification et la mise en œuvre des mesures de prévention et de suivi</li> </ul>
<b>Matériel de formation</b>	Tableau à feuilles ou tableau noir Acétates et documents à distribuer
<b>Travail préparatoire</b>	L'animatrice ou l'animateur doit bien connaître au moins les chapitres I, II, III et IV du manuel <i>Pour plus de sécurité</i>
<b>Acétates et documents</b>	Les documents (et les acétates, dans certains cas) fournissent à l'animatrice ou à l'animateur des notes de présentation complémentaires

Remarque :

Les instructions présentées aux animatrices et animateurs figurent en italiques.

*L'animatrice ou l'animateur souhaite la bienvenue aux participantes et participants et les invite à se présenter s'ils ne se connaissent pas.*

TEMPS	NOTES DE PRÉSENTATION	INDICATIONS
5 MIN.	<p><b>INTRODUCTION</b></p> <p>Jusqu'à tout récemment, les agressions sexuelles contre les enfants dans le milieu des sports et des loisirs était un phénomène dont nous ignorions l'existence ou dont nous pensions qu'il n'existait qu'ailleurs, dans d'autres types d'organisations. C'était carrément quelque chose dont on ne parlait pas ouvertement.</p> <p>Depuis 1997, des rapports qui ont fait les manchettes sur les agressions sexuelles contre les enfants dans le sport ont cependant modifié la situation. On refuserait de voir le danger si on laissait entendre que les milieux du sport sont à l'abri de ce qui est un problème de société.</p> <p>Comme nous sommes une organisation qui offre des programmes et des activités aux enfants, il nous faut bien connaître les enjeux et faire en sorte que notre organisation soit plus soucieuse de la sécurité. Nous devons agir ainsi pour trois raisons principales :</p> <ol style="list-style-type: none"> <li>1. C'est là la seule chose convenable à faire, d'un point de vue moral et légal.</li> <li>2. Nous avons une obligation envers toutes les personnes qui participent à nos programmes – particulièrement envers les enfants – de prendre toutes les mesures suffisantes pour les protéger contre les préjudices.</li> <li>3. Si nous n'agissons pas ou n'agissons pas comme il convient, nous augmentons nos risques en matière de responsabilité personnelle ou organisationnelle.</li> </ol> <p>Cette séance de formation vise à présenter quelques données de base (et dans certains cas, des opinions d'experts) sur les agressions sexuelles et à AMORCER les échanges sur ce que notre organisation peut faire et devrait faire en matière de prévention et de suivi des agressions sexuelles contre les enfants.</p>	<p><i>Inscrire la question sur le tableau à feuilles; noter les réponses des participantes et participants. À l'aide du document 1.1 souligner les éléments principaux des définitions.</i></p>
10 MIN.	<p><b>DÉVELOPPEMENT</b></p> <p><b>Définition :</b></p> <p><i>Demander :</i> Qu'est-ce qu'une agression sexuelle contre un enfant?</p> <p><i>Résumé par l'animatrice ou l'animateur :</i> Voici deux grandes vérités sur les agressions sexuelles contre les enfants :</p>	



TEMPS	NOTES DE PRÉSENTATION	INDICATIONS
	<ol style="list-style-type: none"><li>1. Cela peut s'étendre aux enfants de tout âge (en général, le terme « enfant » s'applique aux filles et aux garçons de la naissance jusqu'à l'âge de 18 ans. Il existe certaines exceptions, comme dans la partie III de la <i>Loi sur les services à l'enfance et à la famille</i>, qui traite de la protection de l'enfance. La partie III ne s'applique qu'aux enfants de moins de 16 ans, sauf s'ils sont déjà confiés à la garde d'une société d'aide à l'enfance).</li><li>2. La personne qui est l'auteur de l'agression ou de l'infraction est généralement bien connue de la victime, voire liée à la victime, et a souvent un poste de confiance ou de pouvoir par rapport à la victime.</li></ol>	
<b>15</b> MIN.	<p><b>Mythes et réalités au sujet des agressions sexuelles contre les enfants</b> Un grand nombre de mythes entourent la question des agressions sexuelles contre les enfants. Voici un questionnaire qui présente les plus courants.</p> <p><i>Utiliser le document 1.2. Accorder aux participantes et participants 5 minutes pour des réponses individuelles, puis passer aux réalités (document 1.3)</i></p>	<i>Utiliser les documents 1.2. et 1.3</i>
<b>10</b> MIN.	<p><b>Données statistiques</b> Il y a eu un certain nombre d'études importantes sur les agressions sexuelles contre les enfants au cours des 15 dernières années. Le document 1.4 en résume les principales conclusions. Les signes les plus courants d'agression sexuelle contre les enfants ont également été réunis et sont présentés au document 1.5.</p> <p><i>Utiliser le document 1.4; solliciter les observations; distribuer le document 1.5.</i></p>	<i>Utiliser les documents 1.4 et 1.5</i>
<b>15</b> MIN.	<p><b>Pourquoi les organisations sportives sont-elles vulnérables?</b> Même s'il peut être désagréable de le penser, les organisations de sports et de loisirs peuvent être la cible de prédateurs sexuels pour diverses raisons.</p> <p><i>Demander aux participantes et participants pourquoi cela leur semble vrai. Distribuer le document 1.6.</i></p>	<i>Utiliser les documents 1.6</i>
<b>10</b> mins	<p><b>Énoncé de base sur les obligations légales des organisations des sports et des loisirs</b> Les questions légales qui entourent les agressions sexuelles contre les enfants sont très complexes et seront approfondies dans le Module 2. Aux fins de la présente séance, le point fondamental est le suivant : <b>Toutes les organisations sportives ont une obligation légale fondamentale de protéger activement les personnes, en particulier les enfants, qui participent à leurs programmes et activités contre tout préjudice dans le cadre de ces programmes et activités. Cela est vrai sans égard au fait que les organisations sont constituées ou non en personne morale, sont grandes ou petites, ont un personnel rémunéré ou non.</b></p> <p><i>Il peut être utile d'inscrire sur le tableau à feuilles ou le tableau noir les phrases en caractères gras pour bien en souligner l'importance. L'animatrice ou l'animateur et les responsables de l'organisation doivent être bien préparés à de nombreuses questions sur les enjeux légaux. Il peut être utile d'utiliser une feuille du tableau à feuilles pour noter les questions qui seront étudiées dans le Module 2.</i></p>	



TEMPS	NOTES DE PRÉSENTATION	INDICATIONS
-------	-----------------------	-------------

20 MINS

**PRÉPARER L'ORGANISATION À EXAMINER LA QUESTION DES AGRESSIONS SEXUELLES CONTRE LES ENFANTS**

**L'image des étapes et de la carte routière**  
*Présenter l'idée d'une démarche entreprise par l'organisation en plusieurs étapes, de sa situation actuelle à une situation de plus grande sécurité.*

*Utiliser le document 1.7.*

- Enjeux de base**
- Tout le monde dans l'organisation a besoin d'être sensibilisé à cette question.
  - Les membres de l'organisation doivent être réceptifs et disposés à débattre de cette question très difficile.
  - Chaque personne touchée par cette question (à l'exception peut-être des jeunes enfants) doit être invitée à participer aux discussions sur les mécanismes de prévention; le conseil d'administration ou le comité de direction doit ensuite prendre les décisions qui s'imposent.
  - L'objectif est de faire en sorte que l'organisation offre plus de sécurité.
  - L'organisation s'engage dans une démarche qui comprend plusieurs étapes : il s'agit essentiellement, à partir de sa situation actuelle, de recourir à la gestion des risques pour déterminer les choses qui pourraient aller mal dans l'organisation – dans son ambiance, ses activités, ses structures et ses communications – et les éliminer ou les réduire au minimum de façon raisonnable et prudente.

Il est recommandé aux organisations sportives d'élaborer des mécanismes officiels permettant de mettre en place l'ambiance, les activités, les structures et les communications qui favoriseront la sécurité et la protection de tous et réduiront au minimum les risques de préjudices éventuels à l'endroit des enfants qui participent aux programmes.

Ces mesures de protection comprennent l'établissement d'énoncés de principes, de politiques, de marches à suivre, de pratiques et de lignes directrices touchant la prévention et le suivi des agressions sexuelles.

**L'ambiance, les activités, les structures et les communications**

Les organisations peuvent être analysées de diverses façons. L'une des façons de procéder qui peut être utile aux organisations qui cherchent à aborder la question des agressions sexuelles contre les enfants est d'envisager que l'organisation ressemble à un oignon qui présente un certain nombre de couches superposées.

La couche externe de l'organisation est constituée par ses COMMUNICATIONS – il s'agit de ce que l'organisation et ses membres révèlent entre eux et aux personnes de l'extérieur au sujet de ce qui s'y passe, de la façon dont les choses sont faites, etc. La question relative à la gestion des risques est de savoir si les communications renforcent ou non les objectifs de sensibilisation aux agressions sexuelles contre les enfants et d'amélioration de la sécurité de tout le monde au sein de l'organisation.

La couche sous-jacente est constituée par ses STRUCTURES – comment l'organisation est constituée; les structures officielles qu'elle a adoptées – p. ex. conseil d'administration, comité de direction, comités, formation, énoncés concernant les valeurs, la mission, les principes, les politiques, les méthodes, les pratiques et les lignes directrices. Ces structures contribuent-elles à la prévention des agressions? Quelles sont les mesures officielles que nous devons prendre en vue de favoriser les objectifs de sensibilisation et de protection?

Une autre couche est formée par les ACTIVITÉS de l'organisation – il s'agit de ce que fait l'organisation (ses ACTIVITÉS ou ses PROGRAMMES), des personnes intéressées (JOUEUSES ET JOUEURS ou PARTICIPANTES ET PARTICIPANTS), et des personnes qui offrent les programmes au nom de l'organisation (LE PERSONNEL – personnel rémunéré et non rémunéré, administratrices et administrateurs, entraîneuses et entraîneurs, responsables, directrices et directeurs d'athlètes, représentantes et représentants des parents, arbitres et autres officiels, etc.). Ici, la gestion des risques appelle les questions suivantes : Quelles sont les choses qui peuvent aller mal? Comment nos activités peuvent-elles porter préjudice à des gens? En quoi nos joueuses et joueurs sont-ils vulnérables? Comment soumettons-nous à une présélection suffisante les gens qui travaillent avec nous? Comment pouvons-nous réduire les risques au minimum ou les éliminer?

La dernière couche interne de l'organisation est formée par son AMBIANCE – il s'agit de ce qu'est véritablement l'organisation. Est-ce la bonne entente ou l'esprit de clan qui prévaut? Les questions comme les

agressions sexuelles sont-elles abordées? Sont-elles toujours passées sous silence? C'est là l'aspect d'une organisation qu'il est parfois le plus difficile de modifier, parce que c'est le moins tangible. C'est pourtant le plus important. Toutes les mesures officielles de protection au monde peuvent n'avoir aucun sens si les gens, particulièrement les enfants, ne croient pas qu'ils peuvent faire part de leurs préoccupations en matière d'agression à quelqu'un au sein de l'organisation, ou s'ils pensent que personne ne va les croire.

#### **Faire un remue-méninges et noter les idées**

*Susciter des échanges sur les mécanismes de prévention qui pourraient être utiles, de l'avis des participantes et participants. Noter les idées sur le tableau à feuilles pour ne pas les oublier. Si le temps le permet, former des groupes restreints de remue-méninges, puis reformer un seul groupe et noter les réponses. S'il manque du temps, ne travailler qu'en un seul groupe. Vous devez bien connaître le chapitre IV du programme Pour plus de sécurité afin de pouvoir utiliser l'ambiance, les activités, les structures et les communications comme **point de départ** et comme guide pour les observations et les idées.*

10 MIN.

### **RÉSUMÉ ET CLÔTURE DE LA SÉANCE**

*Passer brièvement en revue les sujets abordés au cours du module.*

- Mythes et réalités
- Données statistiques et signes d'alarme
- Obligation légale de base des organisations
- Démarche en plusieurs étapes, image d'une carte routière
- Ambiance, activités, structures et communications
- Idées sur les mesures de prévention recueillies lors du remue-méninges

*L'animatrice ou l'animateur ou, de préférence, une personne représentant le conseil d'administration doit s'engager à faire en sorte que le conseil examine toutes les idées présentées au sujet des mesures de prévention lors de ses délibérations.*

*Remercier les participantes et participants et les inviter à participer à la réunion sur le Module 2, qui abordera les questions légales.*

#### **Remarque**

*Il peut être utile que les responsables des mesures de prévention de l'organisation participent à ce module (ainsi qu'aux modules 2, 3 et 4) avant que les plans ne soient effectivement élaborés.*